

tainement dans un lieu d'où l'on pourra desservir Halifax et la région la plus étendue possible.

M. Nowlan: La plus grande partie de la province?

L'hon. M. McCann: Oui.

M. Fleming: Une observation au sujet du service international à ondes courtes. L'inclusion du polonais au nombre des langues dans lesquelles les émissions sont dirigées vers l'Europe constitue une initiative que tout le monde approuve chaudement. Le poste des crédits supplémentaires qui pourvoit à l'inclusion du polonais parmi les autres langues obtiendra, j'en suis sûr, le cordial appui de tous les députés.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DU TRAVAIL

179. Administration du ministère \$613,375.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur le président, j'aurais aimé faire un exposé en présentant mes crédits; il était prêt depuis longtemps. La soirée étant avancée, j'en ai biffé de longs passages. Même à cette heure tardive, cependant, j'aimerais présenter quelques remarques dès maintenant.

Les crédits se divisent en deux catégories principales: a) les crédits exigés pour les domaines d'activité qui relèvent du ministère du Travail proprement dit; b) les crédits exigés pour les initiatives qui tombent sous le coup de la loi sur l'assurance-chômage. Abordons d'abord le ministère du Travail. Ce sujet me fournit l'occasion de louer les longs et précieux services rendus au Canada par celui qui, jusqu'à ces derniers temps, était sous-ministre du Travail: M. Arthur MacNamara.

Au cours des dernières années, ce fonctionnaire a formulé des idées fécondes et pris de louables initiatives par l'entremise du ministère du Travail. Il a donné le meilleur de lui-même au service du Canada et de ses concitoyens et il a été une inspiration pour ceux qu'il était appelé à diriger. Ce fut un grand honneur pour moi de travailler avec lui au ministère.

On remarquera que cette année je demande \$665,297 de moins qu'en 1952-1953. L'effectif du ministère n'a pas varié sensiblement. Les crédits comportent aussi un nouveau poste, le n° 188, à l'égard d'un Service de la main-d'œuvre féminine, ainsi qu'une forte augmentation du crédit n° 196 destiné à mettre en œuvre un programme de réadaptation des invalides. Je donnerai plus de renseignements tout à l'heure à propos de ces deux crédits.

[L'hon. M. McCann.]

On remarquera aussi une augmentation au poste 186, qui a trait à l'organisation et à l'utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole. Cependant, cette augmentation n'est pas exacte, car il y a une diminution correspondante au poste 199, qui a trait à la Commission d'assurance-chômage. J'en dirai plus long sur ce point tout à l'heure.

Je voudrais revenir au Service de la main-d'œuvre féminine. Les groupements féminins du pays, représentant un grand nombre de femmes, signalent depuis quelque temps au Gouvernement l'existence de problèmes spéciaux à l'égard de la main-d'œuvre féminine, problèmes qui méritent une attention particulière. Ces organismes soutiennent qu'il n'existe pas toujours des renseignements suffisants au Canada au sujet de la main-d'œuvre féminine et qu'il convient d'étudier davantage les problèmes et les faits pertinents ayant trait à l'embauchage des femmes et aux occasions qui leur sont offertes.

Il y a lieu également d'étudier à fond les problèmes particuliers aux femmes qui se trouvent dans des situations spéciales, par exemple les femmes qui travaillent et tiennent maison en même temps ou les femmes âgées qui gagnent leur vie. On croit que des femmes souffrent de certains préjugés qui se rencontrent souvent chez les employeurs mais ne sont pas fondés. Les femmes croient qu'il incombe au ministère du Travail d'étudier les problèmes particuliers à la main-d'œuvre féminine et de prendre les moyens de faire parvenir les résultats de ces études aux groupements féminins.

Nous nous proposons donc d'instituer au ministère un poste supérieur qui sera rempli par une femme compétente qui aura pour tâche de se tenir en relations étroites avec les sociétés nationales qui s'intéressent aux problèmes de la main-d'œuvre féminine et de mettre sur pied un service de la main-d'œuvre féminine au sein du ministère. Le service sera chargé, entre autres, de poursuivre l'étude des initiatives prises par les organismes officiels et autres dans ce domaine et de mettre sur pied l'organisation nécessaire à la diffusion des renseignements. Par ce geste, nous reconnaissons que les problèmes soulevés par les groupements féminins méritent qu'on s'y arrête. Nous devons en même temps éviter tout double emploi avec les services actuels. J'ai confiance que le nouveau service de la main-d'œuvre féminine contribuera pour beaucoup à améliorer la condition des femmes dans le grand programme canadien de production.

Je désire appeler votre attention sur le poste n° 196. J'ai l'intention de le commenter assez longuement. Il est devenu de plus en plus manifeste qu'il faut établir un pro-